

BORDEREAU D'ENVOI

Dossier suivi par Christelle POLYCARPE

Tél: 04.42.56.64.86

Mail: contact@symcrau.com

Liste des pièces adressées le

Α

Monsieur le Sous-Préfet d'Istres

0 7 FEV. 7922

DESIGNATION DES PIECES	N°	Date des actes		
Délibération : Demande de subvention à l'Agence de l'eau RMC pour les missions d'animation du syndicat	N° 05/22	31/01/2022		
2022 et les frais de fonctionnement et d'investissement associés				

Fait à Istres le

0 7 FEV. 7022

La Riesidente du SYMCRAU,

CÉUNE TRAMONTIN

ACCUSE DE RECEPTION:

Déposé en Sous-Préfecture d'Istres le :

(Tampon-dateur de la Sous-Préfecture) Sous-Préfecture d'Istres

0 7 FEV. 2022

Courrier arrivé



Syndicat Mixte de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°05/22

Objet de la délibération : Demande de subvention à l'Agence de l'eau RMC pour les missions d'animation du syndicat 2022 et les frais de fonctionnement et d'investissement associés

> L'an deux mille vingt-deux et le trente et un janvier le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau régulièrement convoqué s'est réuni, en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Mme Céline TRAMONTIN

Étaient présents :

Membres à voix délibérative :

Mme Aline CIANFARANI, M. Jérémy CLEMENT, M. Alexandre COUTURIER, M. Xavier DUFOUR. Mme Jacqueline HERVY-BALAND, M. Daniel HIGLI, M. Patrick LAMBERT, M. André MANELLI, Mme Anne-Claire ORIOL, M. Michel PERONNET, M. Gérard QUAIX, M. Pierre RAVIOL, Mme Marie-France SOURD, Mme Céline TRAMONTIN, M. Didier TRONC, M. Philippe TROUSSIER, M. Yves WIGT.

Membres à voix consultative :

Monsieur Jean-Louis PLAZY

Procuration:

Monsieur Jean-Pierre FRICKER à Madame Céline TRAMONTIN

Membres à voix délibérative en exercice : 31 Membres à voix délibérative présents: 17

Procuration: 1

Membres à voix délibérative (présents +procurations) : 18

Secrétaire de séance : Alexandre COUTURIER

Rapporteur: Mme Céline TRAMONTIN

L'Agence de l'Eau, apporte une aide financière pour les postes techniques depuis la création du syndicat.

En accord avec l'Agence de l'Eau, il a été décidé qu'à compter de 2022, les demandes de subventions pour les frais d'animation des agents, hormis pour les dossiers de subventions déjà acceptés, seraient cumulées en une seule demande de subvention et répartis par missions et nombre de jours de travail correspondants.

Cette demande de subvention concerne l'année 2022. Les montants comprennent les frais de personnel ainsi que les frais de fonctionnement et d'investissement associés aux missions (frais de réception, communication, petites études, prestations externes...).

Le Comité:

OUI l'exposé de Mme la Présidente,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE des membres présents,

APPROUVE la demande de subvention à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, pour les frais d'animation des agents de la filière technique sur l'année 2022, ainsi que les coûts spécifiques, les investissements et les prestations externes liées aux missions sur la base du plan de financement ci-après :

	Dépenses prévisionnelles			Plan de financement prévisionnel			
Items lignes AE	Intitulé	Détail	Total des dépenses	AGENCE DE L'EAU		SYMCRAU	
Animation gestion quantitative	frais d'animation (coef 1,3 aermc)	Salaire et frais agents - 214 jours	57 968 €	28 984 €	50%	28 984 €	50%
TOTAL		57 968 €	28 984 €	50%	28 984 €	50%	
Animation	frais d'animation (coef 1,3 aermc)	Salaire et frais agents - 106 jours	31 413 €	21 989 €	70%	9 424 €	30%
captage Prestations externes	film tutoriel sur la préservation des zones de sauvegarde	8 000 €	5 600 €	70%	2 400 €	30%	
TOTAL		39 413 €	27 589 €	70%	11 824 €	30%	
Milieux - gestion	frais d'animation (coef 1,3 aermc)	Salaire et frais agents - 256 jours	74 632 €	37 316 €	50%	37 316 €	50%
concertée Coût spécifiques liés aux missions 2022	Frais de réception, plaquettes et kakemonos	7 000 €	3 500 €	50%	3 500 €	50%	
TOTAL		81 632 €	40 816 €	50%	40 816 €	50%	
frais d'animation (coef 1,3 aermc) Coût spécifiques liés aux missions Prestations externes	Salaire et frais agents - 99 jours	30 633 €	21 443 €	70%	9 190 €	30%	
	The state of the s	Achat petits matériels	1 000 €	700 €	70%	300€	30%
	Prestations externes	rédaction du dossier préliminaire, consultation juridique périmètre du SAGE	23 000 €	16 100 €	70%	6 900 €	30%
TOTAL		54 633 €	38 243 €	70%	16 390 €	30%	

INSCRIT les crédits nécessaires au budget du Syndicat Mixte,

AUTORISE la Présidente à signer les pièces à intervenir,

AINSI fait et délibéré à Entressen, les an, mois et jour susdits.

La Présidente du SYMICRAU

Céline TRAMONTIN

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra foire l'objet d'un récours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Syndicat Mixte de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau - Cité des Entreprises, Lot n°20, 25 dv. du Tube - 13800 ISTRES

